

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2024_183****MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 12 décembre 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Virginie MINART-GIVERNE à Paul MARSAL, Emmanuel LOEVENBRUCK à Vincent GRZECZKOWICZ, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Laurent MALOCHET à Michèle GRELLIER, Sandrine COMBASTEIL à Franck PACQUET, Jean-Manuel PARANHOS à François SCHMITT, Sophie LEFEBURE à Laurence BOUDER, Arnaud BEAUVOIR à Inès de MARCILLAC, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI, Line HUANG à Jean-Baptiste GODILLON

Secrétaire :

Eric DUMOULIN

Les 29 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération en date du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a :

- créé 12 commissions municipales et a procédé à l'élection de leurs membres,
- désigné les représentants de la Ville au sein des syndicats de communes et syndicats mixtes

Suite à la démission de Monsieur Aymeric Tonneau et à l'installation de Madame Line Huang en qualité de Conseiller Municipal, il est nécessaire de revoir la composition des commissions municipales.

Le Conseil Municipal est donc invité à procéder à la nomination d'un représentant au sein

des commissions municipales en remplacement de Monsieur Aymeric Tonneau.

Il est en outre proposé de procéder à cette nomination en appliquant l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'information transmise par courriel à la commission Affaires Générales et de la Commande Publique,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de garantir la représentation des groupes au sein des commissions municipales,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **de ne pas procéder** au scrutin secret pour les nominations au sein des commissions municipales et autres instances,

- de désigner :

- **Commission Finances** : Madame Line HUANG en remplacement de Monsieur Aymeric TONNEAU,
- **Commission Affaires Générales et Commande Publique** : Madame Line HUANG en remplacement de Monsieur Aymeric TONNEAU,
- **Commission Sécurité – Mobilités – Voirie** : Madame Line HUANG en remplacement de Monsieur Aymeric TONNEAU ,
- **Commission Ressources Humaines – Innovation numérique – Smart City** : Madame Line HUANG en remplacement de Monsieur Aymeric TONNEAU

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 23/12/2024

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 078-217801463-20241220-DEL_2024_183-DE